

Image not found or type unknown



Repercution de charge vers le locataire

Par **emme**, le **02/10/2009** à **22:30**

Bonjour, rnje suis proprietaire d'un pavillon avec un abonnement edf , un gdf et un veolia dont je loue le 1er etage. J'ai un compteur divisionnaire sur l'electricite ainsi que sur l'eau, par contre le chauffage est un chauffage central au gaz idem pour l'eau chaude. Pour l'electricite ainsi que pour l'eau je peux facilement faire le calcul pour repercuter la partie des charges dues a mon locataire , pour le gaz de quelle facon dois je proceder? et en ai je le droit? rnrnle bail est un loyer + chargernrnmerci de vos reponse